

**L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kigali (Rwanda), les 8 et 9 juillet, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,**

**RAPPELANT** la compétence de la Commission de la coopération et du développement de l'APF dans les domaines relatifs au développement durable, notamment pour les questions liées aux changements climatiques ;

**SE RÉFÉRANT** aux actes de l'atelier organisé par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF, le 15 mars 2022, sur *l'impact du changement climatique sur les femmes et les filles : un double impact, une double injustice, un double enjeu* ;

**SE RÉFÉRANT** à la résolution sur les changements climatiques proposée par ladite Commission et adoptée par l'APF en juillet 2015, ainsi qu'à la résolution sur la prise en compte du genre dans les discussions climatiques adoptée sur proposition du Réseau des femmes parlementaires, lors de la 41<sup>ème</sup> Session de l'APF ;

**SE RÉFÉRANT** aux conclusions de la 66<sup>ème</sup> Commission de la condition de la femme de l'ONU (CSW66) qui s'est tenue à New-York du 14 au 25 mars 2022 et qui avait pour thème la réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes dans le domaine des changements climatiques et de la réduction de risques environnementaux et des risques de catastrophes ;

**RAPPELANT** que la 27<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (dite la CCNUCC) aura lieu du 7 au 18 novembre prochain, en Égypte ;

**PRÉOCCUPÉ** par les analyses des rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2°C d'ici 2100 ;

**RAPPELANT** que les femmes composent 70% de la population mondiale vivant sous le seuil de la pauvreté et sont par conséquent affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tant face aux événements météorologiques extrêmes face auxquels elles encourent un risque de décès 14 fois plus élevé que les hommes, qu'au quotidien, étant confrontées, en conséquence de la sécheresse ou des inondations, à l'alourdissement des tâches au service de la famille qui incombent encore le plus souvent aux seules femmes et filles ;

**SE RÉFÉRANT** aux analyses des rapports du GIEC démontrant qu'elles jouent néanmoins un rôle essentiel dans la lutte contre ces changements climatiques, en tant qu'actrices du développement et de l'innovation, notamment en adoptant des techniques et technologies qui contribuent à l'atténuation ainsi qu'en participant à la définition de projets d'adaptation efficaces ;

**RAPPELANT** que du fait de leurs rôles traditionnels, les femmes disposent de connaissances et de forces qui leur sont propres, éléments qui bénéficieraient à l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des États face aux changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la cohérence entre d'une part des politiques relatives à la lutte contre le changement climatique appelant à la participation équilibrée des hommes et des femmes au processus découlant de la Convention, et d'autre part, des dispositions d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ;

**CONSIDÉRANT** l'importance, pour les financements et actions d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, de prendre en compte l'identification des impacts spécifiques au genre, les besoins et les priorités des femmes ;

**RECONNAISSANT** les décisions adoptées ces dernières années pour promouvoir l'équilibre de l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre des politiques relatives au climat et la prise en compte de la question ;

**CONSTATANT** que malgré ces progrès, les femmes restent sous-représentées dans tous les aspects du processus découlant de la CCNUCC.

## **L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,**

**DEMANDE** aux parlementaires francophones présents à la 47<sup>ème</sup> Session de l'APF de relayer et de diffuser, au sein de leur parlement, cette déclaration afin de sensibiliser la classe politique à l'intégration des femmes dans le domaine du climat et de l'énergie ;

**INVITE** les États et gouvernements membres de la Francophonie à sensibiliser leurs citoyennes et citoyens aux conséquences spécifiques du changement climatique sur les femmes et à encourager et valoriser les contributions et initiatives positives de ces dernières, participant à l'atténuation et de l'adaptation, aux niveaux local et national ;

**PORTE À L'ATTENTION** de l'Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre, créé le 8 mars 2022 à Montréal, l'intérêt marqué des femmes parlementaires pour cette thématique, et leur besoin de données ventilées par le genre sur celle-ci ;

**RECOMMANDE** aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mesurer les retombées positives du renforcement de l'égalité des sexes et de la réalisation des droits des femmes dans leurs politiques nationales relatives au climat ainsi que dans les différents volets de l'accord de la Convention à finaliser en décembre ;

**RECOMMANDE** aux États et gouvernements membres de la Francophonie d'intégrer une perspective de genre et de budgétisation sensible au genre dans leur politique nationale tout comme dans le prochain accord concernant la CCNUCC ;

**ENCOURAGE** les États francophones à déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer la participation des femmes au sein des délégations et de tous les organes créés en vertu de la CCNUCC ainsi qu'à garantir leur participation aux processus décisionnels ;

**ENCOURAGE** les États francophones à édifier des stratégies d'action participatives, multipartites et multisectorielles pour faire face aux défis du changement climatique ;

**ENCOURAGE** la participation des femmes parlementaires lors des journées du genre qui seront organisées lors de la prochaine COP 27 ;

**SOUTIENT** les actions de plaidoyer de l'OIF visant à intégrer le genre et la budgétisation sensible au genre et les bénéfices réels attendus de l'autonomisation des femmes dans les discussions climatiques en vue de la COP 27 ;

**SUGGÈRE** à l'OIF de se saisir de cette thématique lors du prochain Sommet de la Francophonie ;

**PROPOSE** à l'OIF et ses opérateurs, dont particulièrement l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), de créer des outils pour aider les gouvernements francophones à intégrer les femmes dans les politiques et stratégies climatiques.